

COMMISSION ARMÉES – JEUNESSE

PROJET

« DÉCENTRALISATION DE L'ACTION DE LA COMMISSION »

But :

Etudier la nécessité et la faisabilité de la décentralisation de l'action de la Commission dans les domaines suivants :

- éducation à la défense,
- activités sportives,
- extension des stages dans les armées.

Cette réflexion devrait permettre :

- d'activer des relais facilitant les initiatives locales,
- de définir la nature des liens avec l'instance nationale,
- de déterminer les types et modes d'action à mener.

Cette étude qui a été conduite de façon essentiellement pragmatique en s'appuyant sur des expériences de terrain, a tenu compte des personnels déjà engagés, des travaux en cours et s'est attachée à rechercher les synergies avec les représentants locaux des autres instances travaillant pour le lien « Armées – Nation », comme ceux des ministères concernés.

Notre réponse s'est nourrie des témoignages de nombreux acteurs passés ou présents de la vie locale dans les trois domaines précités. La qualité, l'expérience voire la passion des intervenants qui ont jalonné et marqué la réflexion de notre groupe depuis l'automne dernier nous ont permis de mesurer l'intérêt et la difficulté de ce sujet.

Ont contribué à notre réflexion : le colonel de Puybusque (EMAT) ancien chef de corps du 92^{ème} RI de Clermont-Ferrand, l'adjudant-chef Bisson officier des sports du 3^{ème} RPIMA de Carcassonne, le caporal Champion appartenant au même régiment ainsi qu'à un club sportif civil, Monsieur Barcellini directeur général de l'office national des anciens combattants (ONAC), Monsieur Estienne directeur des archives et bibliothèques de la Marine à Lorient, Monsieur Boulaud président de l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ), le lieutenant-colonel Garcia et le capitaine Gusse de l'école d'application de l'infanterie à Montpellier (EAI), Madame Dumas chargée de mission au rectorat de Montpellier, Monsieur Goubert du comité national olympique et sportif français (CNOSF), Monsieur Cancellieri et Madame Onésime du centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ).

INTRODUCTION

Suite à la transformation de l'outil de défense de notre pays, la Commission « Armées – Jeunesse » se doit d'entamer les évolutions indispensables, compte tenu du nouveau contexte né de la suspension de l'appel sous les drapeaux.

Son statut de groupe de réflexion et de propositions ainsi que la liberté d'esprit qui la caractérisent lui permettent de faire des propositions concernant les jeunes générations. Car, celles-ci risqueront dans quelques années d'ignorer ou de très mal connaître ce que signifient l'idée et le mot de défense.

Ce travail ne peut se concevoir qu'en concertation avec les autres acteurs de la société et dans un esprit permanent de renouvellement et d'adaptation.

Les premières actions pourraient être :

- redéfinir le nouveau sens à donner à l'action des associations et autres organismes représentés au sein de la Commission ;
- élargir le "cercle des bonnes volontés" en établissant des liens avec (puis en s'appuyant sur) la diversité des réseaux participant déjà, peu ou prou, sans le savoir ou en le sachant, à la diffusion de l'esprit de défense et donc d'une certaine manière au développement du lien « Armées – Nation ».

Afin de préciser les contours d'une décentralisation de l'action de la commission, deux questions concrètes doivent être posées au préalable :

- en matière d'éducation à la défense, d'activités sportives et de stages dans les armées, quels sont les meilleurs relais "locaux", selon les besoins des différents acteurs et la diversité des situations rencontrées ?
- comment travailler avec ces relais ? Sachant :
 - . que la Commission n'est pas la seule « propriétaire » des bonnes idées ;
 - . qu'il lui faut agir sans attendre de disposer de tous les moyens et d'une vision complète de la situation tout en restant réaliste ;
 - . que seule une réelle faculté d'adaptation permettra de prendre en compte la diversité des cas de figure rencontrés sur le terrain.

PLAN DE LA PRESENTATION

1. De la nécessité de la décentralisation de l'action de la commission.
2. Le constat : observation et description des bonnes pratiques appliquées et présentées par des témoins et acteurs ainsi que des possibilités offertes localement par les institutions, organismes, associations, dont nous avons pu rencontrer les représentants.
3. Actions et propositions, où les relais joueront un rôle prépondérant.

1. DE LA NÉCESSITE D'UNE DÉCENTRALISATION DE L'ACTION DE LA COMMISSION

Voici une réponse volontairement lapidaire : LA QUESTION DE LA NECESSITE NE SE POSE PAS, ELLE S'IMPOSE.

En effet, la situation a fondamentalement changé : une nouvelle donne géopolitique, une armée plus resserrée et moins présente sur le territoire national, une nouvelle mission de l'Education nationale en matière d'enseignement à la défense, la désignation de correspondants "défense" dans les conseils municipaux de nos 36000 communes...et, comme évoqué plus haut, L'URGENTE NECESSITE DE RE-INJECTER DANS LE TISSU SOCIAL UNE CONNAISSANCE DE LA DEFENSE, DE SA LEGITIMITE ET DE SES FONDEMENTS.

Parce qu'il y a évolution, il est plus que jamais indispensable d'unir les forces et les acteurs qui participent au lien « Armées - Jeunesse ». Dans ce contexte, compte tenu de son expérience et de la diversité des sensibilités de ses membres, la Commission devrait pouvoir répondre à ces mutations. Comment ?

- en se rapprochant des lieux où se développe le lien « Armées – jeunesse » et des personnes qui y participent concrètement et quotidiennement ;

- en se définissant au mieux un rôle d'animateur et de catalyseur, au moins en devenant le connaisseur des meilleures expériences et des bons relais en matière d'esprit de défense.

Les centres d'intérêt évoqués ci-dessus correspondent au but de la Commission précisé dans sa charte de fonctionnement : « *[contribuer] à concrétiser l'esprit de défense par une meilleure préparation des jeunes à leurs responsabilités de citoyens et une meilleure insertion de l'armée dans la Nation* ».

En revanche, une fonction éventuelle d'animateur ou de catalyseur s'opposerait aux termes mêmes de sa mission actuelle. En effet, depuis sa création, la Commission « *est un organisme de réflexion et de propositions. La responsabilité des décisions qui pourraient être prises à la suite de ses travaux appartient aux pouvoirs publics.* »

Remarque : la décentralisation de l'action de la Commission, qui nous paraît imposée par l'évolution de la situation de notre pays, nécessiterait une profonde révision de son mandat.

2. LE CONSTAT

Les bonnes pratiques et les engagements personnels ou institutionnels existent. Ceci n'est pas nouveau. Simplement dans le contexte que connaît la France, ces bonnes pratiques et volontés semblent présenter encore plus d'intérêt aujourd'hui qu'hier, ne serait-ce qu'à travers les difficultés de transmettre les principes fondant la nation française et la vie en société.

Notre connaissance de la diversité et de la multiplicité des initiatives, d'où qu'elles viennent, permet de dresser un état des lieux optimiste mais incomplet car réduit à nos seules rencontres, de décrire les réseaux existants et de définir les éventuels relais de notre action.

La présentation de ce constat s'effectuera après avoir regroupé les interventions et les témoignages selon les thèmes de notre mandat :

- d'une part, l'esprit de défense et la formation ;
- d'autre part, l'éducation à la citoyenneté et l'information des jeunes ;
- enfin, la place et le rôle des activités sportives

2.1. Institutions ou associations orientées vers la diffusion de l'esprit de défense et la formation.

La présentation de trois exemples intéressants précédera celle de deux réseaux .

Pour un ancien chef de corps du 92^{ème} RI de Clermont-Ferrand, il s'agit :

- d'établir des rapports simples et désintéressés avec les mairies, les préfectures, les organisations et associations locales et d'utiliser les médias locaux ;
- de créer des liens ainsi qu'un partenariat original avec les "instances locales" qui connaissent bien mieux que nous leur territoire ;
- de s'appuyer tout particulièrement sur les sous-officiers qui disposent d'une présence plus longue dans la même garnison ;
- d'accepter modestement mais avec conviction que le lien "Armées - Nation" passe par de petites choses : "portes ouvertes", rencontres lors de manœuvres, etc....

Remarque : s'il existe des freins, les armées disposent cependant d'atouts en matière de liens «armées – Nation » : la curiosité du civil pour le militaire, la mentalité nouvelle des jeunes cadres, l'intérêt des valeurs qui fondent le métier.

Cependant, ceci n'est qu'un exemple parmi d'autres. Soyons réalistes : bien des actions reposent sur la volonté des chefs, l'engagement et l'imagination des subordonnés. C'est un élément de fragilité qui impose de privilégier le travail dans la durée plutôt que des actions d'éclat sans lendemain.

Le deuxième exemple repose sur des éléments conjoints : la volonté commune à une école militaire et à un rectorat de travailler ensemble, la qualité et la motivation d'un officier de l'école d'application de l'infanterie (EAI) et d'une responsable du rectorat de Montpellier, le soutien de leur hiérarchie respective.

Dans le domaine de l'éducation à la défense, conçue comme un élément déterminant de la formation du citoyen, les professeurs qui en sont chargés recherchent avant tout une aide méthodologique et pédagogique. En effet, ils doivent apprendre à diriger des débats argumentés et contradictoires afin de développer l'esprit critique des élèves.

Dans cet esprit, une responsable du rectorat de Montpellier offre aux enseignants la possibilité de mieux connaître l'univers de la défense : rencontres, propositions d'un plan académique de formation, interventions dans les établissements scolaires, débats avec les élèves, conférences mensuelles tournées vers l'actualité et destinées aux enseignants et aux militaires.

De son côté, pour le responsable de la formation à l'exercice de l'autorité de l'EAI, un partenariat entre deux grandes institutions fondant les valeurs de la république (les armées et l'éducation nationale) constitue un préalable indispensable à l'action proprement dite. A titre indicatif, voici une série d'opérations et de réalisations :

- organisation au profit des jeunes, de stages de 3 jours en immersion complète au sein de l'école, pendant que des lieutenants en application rejoignent par groupes de 3 ou 4 des établissements scolaires difficiles où ils rencontrent un monde qui leur est peu familier ;
- élaboration de stages à la demande et de stages professionnels en mécanique, restauration, etc.... ;
- mise à disposition ponctuelle de moyens, par exemple, l'imprimerie de l'école permettant aux élèves d'une classe d'assister en direct à la confection du journal qu'ils ont conçu.

Remarque : ces actions conjointes restent subordonnées à une volonté commune en matière de politique et à des bonnes volontés en matière de mise en œuvre

Troisième exemple : alors que les préparations militaires évoluent dans leur esprit et leur contenu et que des stages de découverte et autres s'effectuent depuis longtemps dans les unités militaires, les stages «Armées – jeunesse» sont une expérience ancienne née en 1958 mais toujours originale et de plus en plus d'actualité.

Chaque année, le nombre des stagiaires n'a fait qu'augmenter. Aujourd'hui, près de 250 jeunes étudiants âgés de moins de vingt six ans participent à des stages rémunérés à hauteur de 1068 € / 7 000 F par mois et d'une durée de 4 mois. Demain, cette possibilité de découvrir un organisme de la Défense s'ouvrira à près de 400 étudiants de Bac à Bac plus 6. Ces stages fédérés par la Commission ont pour but de maintenir concrètement le lien entre les armées et les jeunes.

Les modes de communication utilisés pour recenser les candidats multiplient les opportunités pour la commission de se faire connaître d'un large public constitué d'enseignants et de jeunes : appel au serveur Internet du journal "l'Etudiant" et diffusion de brochures récapitulant les stages offerts auprès de 1500 CROUS, IUT ou écoles d'ingénieurs. La mise en ligne sur le futur site WEB de la commission développera cet aspect des choses.

Depuis de nombreuses années, la Commission Armées-Jeunesse gère 150 stages rémunérés, réservés à la seule DGA. Cette année, 100 stages rémunérés supplémentaires viennent d'être ouverts dans les trois Armées et la Gendarmerie. En 2003, il en ira de même, ce qui portera alors leur nombre total à environ 400.

Ces stages sont ouverts aux étudiants, dans tous les domaines de spécialités, du niveau Bac au niveau DEA/DESS. D'une durée de quatre mois, ils conviennent particulièrement aux étudiants désirant effectuer un stage d'application ou de fin de scolarité.

Au-delà des stages rémunérés, la Commission pourrait jouer également un rôle dans le développement de stages plus courts non rémunérés (1 semaine à 1 mois), offerts à des jeunes à partir de la classe de 3^{ème} : stages de découverte, stages de formation humaine voire militaire, etc...

Remarque : Ainsi tout le "spectre" des stages pourrait être abordé et traité par la Commission déjà dépositaire d'une large et intéressante expérience en la matière. Ce serait d'autant plus utile qu'un stage, occasion d'une véritable rencontre, est un des vecteurs "porteurs" du lien "Armées-Jeunesse" et d'une meilleure connaissance des forces armées.

Notons enfin, la nécessité de poursuivre l'action visant à redéfinir et valoriser les anciennes « Préparations militaires ».

Premier réseau : relevant du service historique de la Marine, la direction des archives et des bibliothèques est une institution originale : au-delà d'une fonction classique de bibliothèque elle remplit également une mission pédagogique.

Au sein de ses six établissements, armés chacun d'une quinzaine de personnes et situés à Vincennes et dans cinq ports (Cherbourg, Lorient, Brest, Rochefort, Toulon), des "professeurs - relais" en histoire relevant des rectorats remplissent une mission pédagogique. Ainsi, ils organisent des visites au profit des élèves qui sortent alors du contexte scolaire, montent des expositions et réalisent des publications.

Le public concerné comprend une bonne part de jeunes appartenant au "primaire", au "secondaire" (classes de 5^{ème}, 3^{ème} et S^{de}) et au monde universitaire. Pour autant, dans sa fonction de bibliothèque, le public militaire et le grand public ne sont pas absents.

Remarque : après avoir vécu ses propres réorganisations, ce réseau de bibliothèques et de "professeurs -relais" :

- veut reconquérir son public, rénover et diversifier ses modes d'action : participation à des journées scientifiques et à celles du patrimoine, etc.... ;

-pourrait, une fois définie une politique commune avec la commission, prendre à son compte certaines de ses préoccupations : diffusion d'informations tournant autour de l'esprit de défense et réalisations communes le long de nos façades maritimes occidentale et méridionale.

Ce que la Marine nationale a fait, pourquoi ne pas s'en inspirer à partir des musées des autres armées, voire des salles d'honneur ?

Deuxième réseau : tout en maintenant sa mission originelle d'aide aux anciens combattants et victimes de guerre, l'office national du même nom (ONAC) a évolué et va continuer d'évoluer, alors que disparaissent et disparaîtront les soldats des deux grandes guerres mondiales.

Au-delà de sa fonction traditionnelle de solidarité (pupilles de la nation...) et de réinsertion des blessés de tous les conflits (formation dans des écoles également ouvertes aux militaires d'aujourd'hui en stage de reconversion), cette institution élargit ses missions au maintien et au développement de la mémoire historique : devoir du souvenir (concours de la Résistance...), commémorations, entretien du patrimoine (monuments, tombes...), pédagogie (musées, expositions...).

Enfin, face à l'absence d'unités militaires dans la moitié des départements français, l'ONAC s'ouvre au lien "Armées – Nation". Son organisation départementale constitue un véritable atout, d'autant que des « assistants mémoire » (emplois jeunes) jouent un rôle de véritables "missi dominici" en matière de devoir de mémoire. Dans le même esprit, l'office accueille dans son conseil d'administration (au niveau de sa direction nationale) et ses conseils départementaux de nouveaux partenaires : associations de la Légion d'honneur et des maires de France, etc.....

Remarque : pourquoi ne pas agir avec cette institution car elle semble constituer une passerelle entre la société civile, les mondes militaire et politique ?

2.2. Organismes prioritairement tournés vers les jeunes

Dans l'apprentissage à la citoyenneté, la participation à la vie de la cité et l'information jouent un grand rôle. C'est schématiquement et respectivement la fonction remplie par l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) et le centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ).

Il existe environ 1500 « conseils de jeunes » dont près de 500 d'entre eux représentent 500 communes et sont fédérés au sein de l'ANACEJ. Celle-ci regroupe aussi cinq départements et des fédérations et associations d'éducation populaire. Fonctionnant comme de véritables conseils municipaux, « les conseils de jeunes » sont implantés sur tout le territoire mais de manière inégale, aussi bien dans une petite commune (500 habitants) que dans la plus grande (Paris). Les membres sont le plus souvent choisis parmi des délégués de classe. Ce prolongement de l'action de l'école par les collectivités territoriales constitue un excellent apprentissage de la citoyenneté.

Compte tenu de ses structures nationales et surtout locales ainsi que de sa vocation vis à vis des jeunes, cette association est également un réseau pouvant intéresser la commission « Armées – Jeunesse », d'autant que l'ANACEJ regroupe deux collègues :

- celui des collectivités territoriales (communes, conseils généraux et régionaux), quelles que soient les sensibilités politiques ;
- celui des associations et fédérations d'éducation populaire : ligue de l'enseignement, FRANCAS, Scouts de France, Eclaireurs de France, Jeunesse en plein air, Fédération Léo Lagrange.

Remarque : ne devrions-nous pas travailler avec l'ANACEJ, afin de sensibiliser les jeunes à des sujets que nous avons en commun ?

Association « loi 1901 », placée sous la tutelle du ministère de la jeunesse et des sports et représentée à la commission, le centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) anime un réseau très diversifié : un centre national, 4 centres info jeunes en Île de France, 27 centres régionaux, 1620 bureaux ou points d'info jeunes en province ainsi que des bus sillonnant le pays où le CIDJ n'est pas encore présent. Les principes de base reposent sur l'accueil anonyme, gratuit et personnalisé de toutes les catégories de jeunes.

Ces points ou bureaux créés à l'initiative de mairies ou d'associations sont entièrement voués à l'information des jeunes et veulent répondre à leurs attentes, en offrant une information ouverte sur leurs préoccupations permanentes ou circonstancielles : études, métiers, emploi, santé, vie quotidienne, sports, loisirs, etc....Très indépendantes les unes des autres, comme du CIDJ qui en est l'animateur, ces structures sont cependant « labellisées » par une convention triennale passée avec le CIDJ et le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

La structure nationale définit les objectifs, les modalités pratiques, afin, par exemple, d'organiser des opérations d'information ciblées (journées à thèmes...). La région anime le réseau.

Remarque : l'implantation du réseau information-jeunesse sur tout le territoire et son action dynamique représentent un atout pour les jeunes et la commission « Armées – Jeunesse ». A nous de trouver les modalités de coopération.

2.3 .Institutions ou associations orientées vers la pratique des activités sportives

Exemples significatifs :

Plusieurs expériences portées par le chef de cours d'Education physique militaire et sportive de l'Ecole d'application de l'infanterie (EAI) de Montpellier, un adjudant-chef officier des sports et un caporal du 3^{ème} RPIMA ont témoigné de la faculté des activités sportives à développer une compréhension réciproque entre civils et militaires. Ces témoignages ont montré la diversité des possibilités offertes, tant au sein des emprises militaires qu'à l'extérieur, dans le domaine civil.

Pour un officier des sports d'un régiment, il s'agit en premier lieu d'aller au devant des jeunes, à l'occasion des rencontres sportives organisées alternativement par une unité militaire ou un club civil.

Une mise à disposition des équipements sportifs aux civils est une autre manière de se mieux connaître en s'entraînant. Rien ne vaut des actions simples mais concrètes pour établir et entretenir des liens.

Permettre à des jeunes militaires de qualité de s'intégrer à un club sportif civil est également un moyen à privilégier. Notons le prix inestimable des actions individuelles, lorsqu'elles sont exemplaires (exemple d'un EVAT participant à un club de boxe implanté dans un quartier difficile de Carcassonne). Enfin, compte tenu des missions des unités, n'oublions pas que si leurs possibilités d'action sont nombreuses, le temps et la disponibilité des militaires peuvent faire défaut.

Quant à l'EAI, son statut d'École et ses moyens sportifs de qualité lui permettent de mener d'autres actions à l'extérieur dont voici quelques exemples :

- des rencontres sportives organisées également comme des opérations de relations publiques avec des démonstrations au centre de la ville de Montpellier ;
- des séances de formation : ainsi, pendant un mois, des enfants de quartiers défavorisés ont été instruits et entraînés à la course d'orientation, avant de familiariser à ce sport leurs plus jeunes camarades.

Enfin, par le biais notamment des clubs sportifs et artistiques de la défense, l'école :

- accueille sur son domaine d'autres civils et, grâce à des conventions avec l'éducation nationale, des clubs sportifs et des associations d'handicapés ;
- met à disposition des installations sportives pour des jeunes en difficulté. Sans qu'il s'agisse d'un objectif explicite, notons qu'à force de côtoyer des militaires et de se déplacer dans un monde qui leur est en partie étranger, ces jeunes finissent par adopter un comportement qu'ils n'ont pas forcément à l'extérieur ;
- projette d'organiser avec l'université de Montpellier une activité majeure du type "raid aventure".

Remarque : si ces exemples résultent de moyens et de circonstances favorables qui ne sont pas en l'état reproductibles partout, ils tracent un chemin. A chacun de s'adapter à la situation locale.

Le comité national olympique et sportif français (CNOSF) serait-il un éventuel relais ?

Le CNOSF est intéressant à double titre :

En tant que fédérateur de fédérations sportives :

- il est représenté et organisé localement avec des comités olympiques et sportifs régionaux (CROS) et départementaux (CDOS). Retenons principalement ces deux niveaux, car ils privilégient le sport de masse en liaison avec les fédérations et les clubs sportifs. Ainsi, des actions décentralisées sont menées dans le même temps sur tout le territoire français : "les journées sport", par exemple ;
- il dispose de supports médiatiques lui permettant de se faire connaître (site Internet, publications mensuelles et hebdomadaires).

En tant que promoteur du sport, moyen privilégié d'action vis à vis de la jeunesse :

- par les valeurs qu'il développe, participant implicitement ou explicitement à l'apprentissage du rôle de citoyen et à une certaine forme de diffusion de l'esprit de défense ;
- par les occasions de rencontres qui, dans leur simplicité, lèvent et combattent plus aisément que d'autres activités, les obstacles et les préjugés entre les personnes ;
- par une structure à la fois centrale et locale, permettant de disposer de canaux de diffusion de l'information.

CONCLUSION DU CONSTAT

Un point commun unit ces bonnes volontés et ces groupes humains aux organisations et aux missions parfois bien différentes : la volonté de développer l'apprentissage de la citoyenneté ou de contribuer à renforcer un lien "Armées – Jeunesse" qui réponde aux besoins d'une société en mutation.

Cette volonté ressort également de la décision du Secrétaire d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants, incitant les communes à désigner un correspondant « défense » dans chaque conseil municipal. Si cette décision n'a pas toujours été, à ce jour, suivie d'effet, on peut cependant imaginer qu'elle puisse être soutenue par les instances militaires territoriales, afin qu'elle devienne peu à peu une réalité.

3. ACTIONS – PROPOSITIONS

Tout ce qui a été décrit ci-dessus est constitué d'éléments si divers que nous éprouvons un sentiment de "trop plein" devant la richesse des possibilités. Il s'agit à présent d'y voir clair. Définissons d'abord ce que nous entendons par décentralisation de l'action de la Commission.

S'agit-il de reproduire à l'identique et au niveau local, l'organisation et l'action nationale de la Commission ?

NON. Il s'agit plutôt ou surtout de faciliter les "rencontres" au niveau local entre toutes les "instances", qui sans le savoir ou en le sachant, participent à l'éducation du citoyen et aux objectifs de la Commission Armées-Jeunesse. Comment ? En activant des relais déjà existants dont ceux décrits précédemment.

S'agit-il pour la commission de tenter de fédérer toutes les actions, d'imposer ses vues, voire de donner des ordres ?

NON. Il s'agit plus modestement et plus efficacement de participer aux réseaux existants pour que les principes de défense soient connus, promus et développés.

Enfin, compte tenu du nouveau rôle que la Commission pourrait être amenée à jouer en matière d'apprentissage à la citoyenneté et de diffusion de l'esprit de défense, sa charte de fonctionnement devra préalablement être révisée, voire modifiée.

Dans ce cadre, tenant une fonction d'interface et de « catalyseur » de ce qui se fait de meilleur en la matière, la commission :

- acceptera de "faire feu de tout bois", en laissant les bonnes initiatives se développer localement ;

- devra se doter des moyens lui permettant d'être mieux renseignée sur les actions de terrain afin de les faire largement connaître. Ceci nécessitera de disposer, par exemple, d'un site Internet et peut-être de correspondants locaux. Une réunion annuelle de ces correspondants, un colloque annuel destiné à tous les relais ainsi qu'un compte-rendu annuel de toutes les actions conduites avec la Commission pourraient être envisagés.

- apportera une plus-value aux informations qu'elle collectera, en décernant, par exemple, un label selon certains critères, un prix « Armées - Jeunesse »...voire, si nécessaire, en faisant des recommandations ;
- pourrait participer à l'information des nouveaux "correspondants défense" mis en place dans les conseils municipaux de notre pays, en liaison avec la DICOD et l'Association des Maires de France ;
- pourrait lancer des Journées « Sports Armées - Jeunesse » ;
- pourrait réfléchir à la manière de s'appuyer sur les écoles militaires, afin qu'elles deviennent toujours plus l'un des relais du lien « Armées – Jeunesse », au point de se constituer éventuellement en « réseau ».

Cette décentralisation de l'action de la Commission, qui n'est rappelons-le qu'un moyen et non pas une fin, ne s'effectuera ni en jour ni avec la seule Commission, compte - tenu de la complexité de la situation.

CONCLUSION GENERALE

Aujourd'hui, nous sommes en face d'une double évidence :

- celle d'un immense chantier dont l'ampleur ne nous permet pas de croire en une solution miracle généralisable à toutes les situations ;
- celle d'une réalité à l'œuvre : les exemples, les multiples réseaux bien implantés, les expériences personnelles, etc...

Dans ce contexte difficile, c'est en s'appuyant sur les exemples et les réseaux déjà cités, les personnalités engagées, que la commission « Armées – Jeunesse » pourrait devenir un point focal de l'information en matière d'esprit de défense. Ceci exigera une faculté d'adaptation aux situations locales toujours différentes, fluctuantes et incertaines qui sera, sans nul doute, la clé du succès.

Voilà l'objectif qui peut résumer la décentralisation de son action. C'est tout un programme, sans doute pour plusieurs années, qui imposerait aussi une veille permanente au moins dans le suivi des actions sur le terrain et des questions posées.

S'agit-il d'une utopie ? Peut être pas, dans la mesure où la composition multiple et diverse de la commission au travers de ses membres constitue déjà un atout.

S'agit-il toujours d'une utopie ? Peut être pas, dans la mesure où la commission sera soutenue par une volonté de faire et disposera des moyens nécessaires pour mieux connaître et approcher le terrain.

En définitive, la première forme de décentralisation de l'action pourrait se résumer ainsi:

- dans un premier temps :

- . définir les limites de notre action ;
- . tabler, au départ, sur les relais existant, de fait, même s'ils présentent des limites ;
- . connaître les « portes à ouvrir » (entre autres, identifier les relais locaux) où qu'elles soient : dans les villes, départements ou régions ;
- . connaître et faire connaître les acteurs des exemples significatifs, leurs actions, et leurs coordonnées ;

- dans un second temps:

- . à partir des relais existant déjà, irriguer d'autres relais ;
- . participer, en tant que de besoin, à l'animation des réseaux tournés vers le lien « Armées –Jeunesse » ;
- . mettre à disposition les bons exemples afin que nos interlocuteurs puissent s'en inspirer et les mettre en exergue selon des moyens à définir (label, prix "Armées - Jeunesse", information des relais locaux, etc...). Ceci contribuera à donner une autre impulsion à l'action sur le terrain et éveillera l'intérêt de partenaires nouveaux éventuels ;

- parallèlement :

- . obtenir les moyens humains et financiers qui permettront d'atteindre les objectifs retenus.

Enfin, compte tenu des actions entrevues ci-dessus dépassant le cadre actuel de la charte de fonctionnement de la Commission « Armées - Jeunesse », il s'agira en premier lieu de redéfinir les missions de cette institution, qui passerait alors d'une structure uniquement consultative à une structure opérationnelle.